République Française

Département de la Somme

Commune de DOMMARTIN

PROCÉS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de DOMMARTIN

Séance ordinaire du 25 Août 2020

<u>Convocation</u>: le 19 Août 2020 <u>Affichage</u>: le 02 Septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 25 Août à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Fabienne PERONNET, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames Marie – Christine CARON, Elisabeth DECHEPPY, Christine MORELLE, Fabienne PERONNET et Messieurs Matthieu BERNARD, Sébastien BOILEAU, Alain BOILLY, Jean – Pierre CHANOINE, Cyrille DOUCHEZ et Thierry NOREL.

Absent(es): Monsieur Arnaud ROSE.

Secrétaire de la séance : M^{me} Marie – Christine CARON.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18h30.

Approbation du Procès-Verbal du conseil du 22 Juillet 2020 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Préparation du Ball-Trap :

Le conseil municipal est en accord à l'unanimité pour réaliser le Ball-Trap le 30 Août 2020. Les filets seront à prendre à Intermarché et à préparer soit 50 (sel, pâtes, haricots, tomates, farine, gâteaux). Le fond de caisse est à prendre auprès de la société chasse soit 300 € de monnaie.

Les matériaux à prévoir sont les suivants : Groupe électrogène et frigo.

Apéro: Kir, muscat, pastis, whisky.

Réderie :

Le conseil municipal ne maintient pas à l'unanimité des membres présent la réderie suite au retour du COVID-19.

Sapins à risque le long de la voie ferrée :

M^{me} le Maire informe les membres du conseil que la SNCF a envoyé des courriers en recommandé à certains de nos administrés afin d'abattre les sapins dans le talus à la sortie du village. Nous demanderons à l'entreprise Espace Verts du Val de Noye de nous établir un devis afin d'évaluer le coût.

<u>PLUi</u> :

M^{me} le Maire indique aux membres du conseil qu'une demande de formation sur le PLUi a été effectuée auprès de la CCALN. M^{me} Valérie DANGLES du service Urbanisme de la CCALN se rendra en Mairie afin de réaliser la formation le vendredi 25 septembre 2020.

Salle des Fêtes :

M^{me} le Maire informe les membres du conseil que nous avons mis à disposition la salle des fêtes afin de servir un café suite à un décès.

L'APAVE nous confirme que nous pouvons relouer la salle des fêtes suite aux travaux réalisé par la société Bertrand Froid le 2 mars 2020 pour la mise à la terre de la haute d'un montant de 145.33 € TTC et

de l'entreprise Cynergie le 11 septembre 2019 pour le remplacement des blocs ambiance (sécurités) d'un montant de 848.20 €.

M^{me} le Maire informe les membres du conseil que la salle des fêtes ne peut être loué pour le moment suite à la crise sanitaire actuelles (COVID-19) dont le protocole est très strict. Celle-ci pourra être reloué dès que nous aurons les mesures adéquate par la Préfecture.

Questions diverses:

Monument aux morts:

Le regard près du monument aux morts est à changer, Mr Cyrille DOUCHEZ s'en charge.

Le service a contacté pour les chiens abandonnés est la SACPA (fourrière animale) au 03.22.52.04.44.

<u>Vitesse excessive</u>:

M^{me} le Maire informe les membres du conseil qu'une vitesse est excessive dans toute la commune. Groupama se propose de nous prêter un radar pédagogique pendant une dizaine de jours.

M^{me} le Maire informe les membres du conseil qu'un rappel va être fait auprès de l'usine du village concernant la vitesse des salariés à la sortie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Fait à Dommartin, le 02 septembre 2020 Le Maire, Fabienne PERONNET